

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) régissent les prestations de fournitures de biens (ci-après les « Produits ») proposées sur la société GAUTHIER & CIE à destination de consommateurs ou professionnels, qui sont conclues entre la société GAUTHIER & CIE, SASU au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social est situé 1 rue Saint-Benoit - 75006 PARIS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 345 404 404, et la personne physique ou morale qui commande cette prestation (ci-après, le Client). GAUTHIER & CIE conçoit, fabrique, assemble et distribue des tringles, stores, mécanismes d'occultation ou tout autre Produit fini, semi-fini ou sur-mesure (notamment gravures et pièces de fonderie) fabriqué ou distribué par GAUTHIER & CIE. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de conclusion du Contrat. Elles sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.gauthiercompagnie.com/catalogues/> Elles annulent et remplacent toute version précédente des CGV.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Article 1 : Champ d'application

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tous les Produits achetés par le Client à GAUTHIER & CIE. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter avant la conclusion du Contrat. La conclusion du Contrat vaut donc acceptation sans restriction, ni réserve des présentes CGV. Les dispositions des présentes CGV priment sur tout autre document contractuel qui serait opposé par le Client. GAUTHIER & CIE se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site internet.

1.2. Toute condition particulière dérogeant aux présentes CGV devra obligatoirement figurer dans le Contrat ou faire l'objet d'un avenant signé par GAUTHIER & CIE. Toute condition particulière d'un Contrat ne s'appliquera pas automatiquement aux Contrats suivants.

1.3. Conformément à l'article liminaire du Code de la consommation, les présentes CGV sont applicables aux consommateurs agissant exclusivement pour leur propre compte et ayant la pleine capacité juridique de contracter, ainsi qu'aux professionnels et aux non-professionnels.

1.4. Les présentes CGV ne sont pas applicables aux prestations de services de pose, d'installation ou de maintenance des Produits.

Article 2 : Conclusion du Contrat

2.1. GAUTHIER & CIE adresse au Client, par voie électronique via une adresse mail valide, un devis valable un (1) mois à compter de son établissement accompagné des présentes CGV.

2.2. A réception du devis, il appartient au Client de vérifier que les données indiquées sont exactes. GAUTHIER & CIE ne pourra être tenue responsable d'une inexactitude entraînant un retard ou une difficulté dans le traitement de la commande.

2.3. Le devis doit être signé par le Client puis retourné à GAUTHIER & CIE par mail à l'adresse suivante : contact@gauthiercompagnie.fr ou à l'adresse mail du chargé d'affaires.

L'envoi par un client professionnel d'un bon pour accord express par retour de mail l'engage de manière ferme et définitive sur le contenu du devis visé, sauf mention écrite contraire de sa part.

A réception du devis expressément accepté et/ou signé, un bon de livraison est établi par GAUTHIER & CIE et accompagné des présentes CGV.

2.4. Pour les commandes supérieures à 2.000 euros H.T., un acompte de 50% H.T. doit être versé avant de lancer la fabrication des Produits. La commande est réputée ferme et définitive dès le paiement de l'acompte.

2.5. Sauf conditions particulières expresses, le paiement doit intervenir en une seule fois à l'enlèvement des Produits chez GAUTHIER & CIE ou avant l'expédition des Produits.

La commande est réputée ferme et définitive dès réception par GAUTHIER & CIE du devis expressément accepté et/ou signé par le Client.

Les Produits ne pourront être livrés ou enlevés avant réception effective du règlement entier de la facture par GAUTHIER & CIE.

Article 3 : Modification - Annulation de la commande

3.1. GAUTHIER & CIE rappelle qu'elle fabrique des Produits personnalisés et sur mesure pour ses Clients qui sont mis en production dès validation de la commande.

Toute demande d'annulation ou de modification de la commande entraîne un préjudice à GAUTHIER & CIE.

3.2. Modification

Toute demande de modification (diamètre, longueur, support, accessoires, couleurs, finitions etc.), qui intervient après un délai de 48 heures après l'établissement du bon de livraison, devra faire l'objet d'un accord écrit par GAUTHIER & CIE.

La modification de la commande entraînera l'établissement d'une version modifiée du bon de livraison ou d'un avenant que le Client devra retourner signé à GAUTHIER & CIE ou accepter de manière expresse.

La modification de commande entraînera également l'application de frais de traitement supplémentaire s'élevant à 1,5% du montant H.T. de la commande initiale.

A défaut d'accusé de réception par GAUTHIER & CIE de la modification de la commande, GAUTHIER & CIE se réserve le droit de procéder à l'exécution de la commande initiale.

Toute demande de modification formulée postérieurement au délai de 48 heures pourra être considérée comme une annulation.

3.3. Annulation

Toute demande d'annulation de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit par GAUTHIER & CIE.

Sauf conditions particulières prévues entre les Parties, l'acompte versé ne sera pas restitué au Client.

En fonction de l'état d'avancement de la commande, GAUTHIER & CIE pourra réclamer le paiement intégral.

A défaut d'accusé de réception par GAUTHIER & CIE de l'annulation de la commande, GAUTHIER & CIE se réserve le droit de procéder à l'exécution de la commande.

Les dispositions relatives à l'annulation s'appliquent aux consommateurs dès lors que leur demande d'annulation ne rentre pas dans le cadre des dispositions de l'article 10 des présentes CGV.

Article 4 : Prix et modalités de paiement

4.1. Les prix des Produits ou services vendus sont ceux figurant sur la facture.

Les prix sont libellés en euros et exprimés hors taxes (HT). Ils sont majorés du taux de TVA applicable au jour de la conclusion du Contrat.

Sauf mention expresse, les prix affichés ne comportent pas les frais de livraison qui sont à la charge du Client en fonction du mode de livraison des Produits qu'il choisit, sur proposition de GAUTHIER & CIE.

Conformément à l'article L.112-3 du Code de la consommation et en raison de la fourniture de biens sur mesure par GAUTHIER & CIE, notamment ceux susceptibles d'être considérés comme hors gabarit selon les normes des transporteurs, des frais supplémentaires pourront être exigibles et les Clients professionnel et consommateur consentent expressément à les régler.

4.2. Les moyens de paiement acceptés sont : chèque, virement, carte bancaire, lettre de change, espèces dans la limite légale de 1.000 euros (article D112-3 du Code Monétaire et financier).

4.3. Pour les commandes supérieures à 2.000 euros H.T., et dans le cas où il est convenu un paiement en plusieurs fois, le solde de la facture devra impérativement être réglé à l'enlèvement des Produits chez GAUTHIER & CIE ou avant l'expédition des Produits.

4.4. En cas d'accord exprès de paiement échelonné entre les Parties, le non-paiement d'une seule échéance entraînera de plein droit et à la seule initiative de GAUTHIER & CIE, la déchéance du terme de toutes les autres échéances.

4.5. Le Client ne pourra procéder à aucune compensation entre les sommes dues à GAUTHIER & CIE au titre des Produits et les sommes qui lui seraient dues par GAUTHIER & CIE à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de GAUTHIER & CIE.

4.6. Pour le Client professionnel, conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité calculée sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance. Les intérêts commenceront à courir à compter du jour suivant la date de paiement figurant sur la Facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues à GAUTHIER & CIE. En cas de retard de paiement, le Client professionnel sera en outre redevable de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros prévus à l'article L.441-10 du Code de commerce. Il est précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais qui pourraient être engagés par GAUTHIER & CIE aux fins de recouvrement de ses factures.

Article 5 : Réserve de propriété – Transfert des risques

5.1. GAUTHIER & CIE conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au parfait encaissement du prix, en principal, frais et taxes compris. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif. Jusqu'à cette date, la clause de réserve de propriété conserve son plein effet.

5.2. En cas de non-paiement à échéance, GAUTHIER & CIE pourra revendiquer les Produits et résoudre la vente. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert des risques des Produits vendus conformément à l'article 7 des présentes CGV.

5.3. Le Client s'engage jusqu'au complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des Produits par GAUTHIER & CIE, à ne pas transformer ni incorporer lesdits Produits, ni à les mettre en gage.

5.4. Avant parfait encaissement du prix, le Client est autorisé, exclusivement dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les Produits livrés.

Dans ce cas, le Client accepte de céder à GAUTHIER & CIE de plein droit toutes créances nées à son profit et résultant de la revente au tiers.

En cas de mesures de saisie ou toute autre intervention d'un tiers, le Client est tenu d'en aviser GAUTHIER & CIE immédiatement.

Article 6 : Livraison des commandes

6.1. Acheminement des Produits

GAUTHIER & CIE livre à Paris et en petite couronne d'Ile-de-France par transport interne ou professionnels de petit colis et le reste de la France et l'étranger par l'intermédiaire de professionnels du transport, Poste, petits colis, messagerie et affrètement.

GAUTHIER & CIE propose au Client le mode de transport le mieux adapté à l'acheminement des Produits commandés. Le Client est libre de choisir le mode de transport qu'il souhaite.

Une fois le mode de transport validé par le Client, GAUTHIER & CIE l'informe du coût qui vient s'ajouter au prix final de la commande.

Pour le Client professionnel, les risques liés à la livraison (retard, perte, endommagement etc.) lui sont transférées dès la remise des Produits au transporteur.

Pour le Client consommateur, les risques liés à la livraison (retard, perte, endommagement etc.) lui sont transférés dès la remise des Produits par le transporteur. Toutefois conformément à l'article L.216-4 du Code de la consommation, si le Client consommateur confie le bien à un transporteur autre que celui proposé par GAUTHIER & CIE, le risque de retard, de perte, de vol ou d'endommagement est transféré au Client lors de la remise du bien au transporteur.

Quel que soit le mode de transport choisi, les Produits de livraison à l'intérieur du bâtiment ou en étage. Ils sont livrés en extérieur devant la porte du lieu de livraison.

6.2. Frais de transport et emballage

Sauf conditions particulières, les frais de port sont à la charge du Client.

En cas de messagerie, affrètement et tout transport international, des frais spécifiques d'emballage seront mis à la charge du Client.

6.3. Délais de livraison pour les consommateurs

Sauf conditions particulières expresses, la livraison s'effectuera par enlèvement des produits chez GAUTHIER & CIE ou par l'expédition des Produits dans le délai indiqué dans le devis et à l'adresse fournie par le Client.

Le délai de livraison indiqué s'entend toujours départ usine.

En cas de survenance de circonstances exceptionnelles empêchant la livraison à la date convenue ou dans le délai indiqué, GAUTHIER & CIE contactera le Client par tous moyens, notamment courrier électronique ou téléphone, pour convenir avec lui d'une nouvelle date.

Conformément aux dispositions de l'article L.216-6 du Code de la Consommation, tout contrat de vente, dont la livraison du bien n'est pas réalisée dans le délai indiqué, peut être dénoncé par le consommateur en cas de dépassement de la date ou du délai qui lui a été indiqué, si, après avoir enjoint GAUTHIER & CIE d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, GAUTHIER & CIE ne s'est pas exécutée.

En cas de versement d'un acompte, le délai de livraison ne commence à courir qu'à partir de l'encaissement de l'acompte par le Client.

En cas de modification de la commande conformément à l'article 4 des présentes CGV, un nouveau délai de livraison sera indiqué par GAUTHIER & CIE.

6.4. Délais de livraison pour les professionnels

Sauf conditions particulières expresses, la livraison s'effectuera par enlèvement des Produits chez GAUTHIER & CIE ou par l'expédition des Produits dans le délai indiqué dans le devis et à l'adresse fournie par le Client.

Le délai est donné à titre indicatif, sans garantie et sous réserve que le Client ait communiqué toutes les informations techniques nécessaires à l'exécution de la commande et de la livraison.

Le délai de livraison indiqué s'entend toujours départ usine.

Le dépassement du délai indiqué ne pourra donner lieu à aucune retenue ou indemnité.

En cas de versement d'un acompte, le délai de livraison ne commence à courir qu'à partir de l'encaissement de l'acompte par le Client.

En cas de modification de la commande conformément à l'article 4 des présentes CGV, sauf mention contraire, un nouveau délai remis à zéro sera indiqué par GAUTHIER & CIE.

Des frais supplémentaires pourront être appliqués.

6.5. Livraison

Dans le cas de livraison avec prise de rendez-vous, le Client s'engage à être présent au jour et à l'heure convenue.

Il recevra un message, sur l'adresse et/ou numéro de contact renseigné, du transporteur avant la livraison avec une possibilité de modification de la date.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé.

Une reprogrammation de la livraison pourra être convenue directement avec le transporteur, sans recours contre GAUTHIER & CIE. Des frais supplémentaires pourront être appliqués.

6.6. Retrait

En cas de livraison par enlèvement chez GAUTHIER & CIE, le Client pourra prendre réception des Produits chez GAUTHIER & CIE dès leur mise à disposition.

Le Client sera avisé de la mise à disposition des Produits par sms ou mail selon les coordonnées fournies lors de la commande ou de la création de son compte Client.

Sauf accord express entre les Parties, à compter de l'envoi de la notification de la mise à disposition des Produits, le Client dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrés pour retirer les Produits.

Passé ce délai, GAUTHIER & CIE facturera des frais journaliers de gardiennage à hauteur de 50 euros HT à compter du 11^{ème} jour.

Passé un délai de 30 jours, GAUTHIER & CIE pourra de plein droit résoudre la vente, sans mise en demeure

préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du Code civil.

Dans ce cas, le Client assurera les frais et risques du transport des Produits livrés postérieurement à la date de réception chez GAUTHIER & CIE.

Article 7 : Réception des Produits – Réserves

7.1. A réception ou enlèvement des Produits, le Client vérifie le nombre et l'état des Produits.

Les réserves devront indiquer très précisément le type de Produit endommagé ou manquant, leur nombre ainsi que la nature des dommages constatés.

La mention « sous réserve de déballage » ne constitue pas une réserve valable.

Le client s'engage, après ouverture, vérification du contenu du ou des colis et apposition des réserves en présence du transporteur, à signer le bon de livraison présenté par le transporteur.

Par la signature du bon du transporteur en dehors de réserves précises, et l'acceptation des Produits, le client reconnaît avoir reçu la marchandise dans un état lui donnant toute satisfaction.

Dès lors, toute réclamation liée à l'état des Produits livrés ne pourra être reçue.

7.2. En cas de réserves, le Client doit en informer le transporteur dans un délai de 48 heures après signature du bon de livraison par lettre recommandée avec accusé de réception

Dans le même temps, le Client doit envoyer, dans un délai de 24 heures, une copie du bon de livraison avec les réserves ainsi que les photos des dommages à GAUTHIER & CIE à l'adresse suivante : contact@gauthiercompagnie.fr

7.3. En cas de non-conformité des Produits livrés par rapport aux Produits commandés ou de vice apparent, le Client professionnel doit adresser une réclamation dans les huit (8) jours calendaires à compter de la réception des Produits.

Passé ce délai, aucune reprise ou échange ne pourra être effectué.

7.4. Les CGV des transporteurs sont opposables aux clients professionnels et sont consultables via ce lien : <https://www.gauthiercompagnie.com/catalogues/>

Article 8 : Retour des marchandises

8.1. Sauf dispositions spéciales prévues aux articles 8 et 10 des présentes CGV, aucun retour des Produits ne sera autorisé sans l'accord préalable de GAUTHIER & CIE. Les Produits personnalisés et ceux réalisés sur-mesure ne pourront en aucun cas faire l'objet de retour et/ou de remboursement.

8.2. En cas d'acceptation du retour des Produits par GAUTHIER & CIE, le retour doit s'effectuer dans un délai de dix (10) jours après la date de livraison accompagnée de la facture. La date d'envoi de la marchandise fait preuve. Aucun retour ne sera accepté sans facture.

GAUTHIER & CIE se réserve le droit de refuser tout Produit n'étant pas retourné dans son emballage et dans son état d'origine. Aucun Produit endommagé ne sera accepté.

Un avoir sera établi. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 9 : Délai de rétractation

9.1. Conformément aux articles L.221-5 et L.221-18 du Code de la consommation, pour les contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la signature du contrat ou à compter de la réception des Produits (par livraison ou enlèvement), pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de frais et de pénalité.

9.2. Le droit de rétractation est uniquement réservé aux consommateurs, tels que définis par l'article liminaire du Code de la consommation, ainsi qu'aux professionnels remplissant les conditions de l'article L.221-3 du Code de la consommation.

9.3. Le Client pourra exercer son droit de rétractation en adressant par mail à l'adresse : contact@gauthiercompagnie.fr, le formulaire de rétractation disponible en annexe des présentes CGV et

sur le Site Internet de GAUTHIER & CIE ou toute autre déclaration faisant état sans ambiguïté de sa rétractation.

9.4. Le remboursement de l'acompte versé s'effectuera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client consommateur pour que GAUTHIER & CIE utilise un autre moyen de paiement.

9.5. Le droit de rétractation ne peut être exercé dans les cas prévus à l'article L.221-28 du Code de la consommation et particulièrement pour la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou ceux dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation après accord préalable et exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Article 10 : Garanties pour les consommateurs

10.1. GAUTHIER & CIE est tenue des défauts de conformité du Produit dans les conditions de l'article L. 217-3 et suivants du code de la consommation et des cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Le Client consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour mettre en œuvre la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité.

Durant ce délai, le Client consommateur est uniquement tenu d'établir l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le Client consommateur sollicite la réparation du Produit, mais que GAUTHIER & CIE impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le Client consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le Produit ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du Produit, si :

1° GAUTHIER & CIE refuse de réparer ou de remplacer le Produit ;

2° La réparation ou le remplacement du Produit intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du Produit occasionne un inconvénient majeur pour le Client consommateur, notamment lorsque le Client consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du Produit non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du Produit réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du Produit persiste en dépit de la tentative de mise en conformité de GAUTHIER & CIE restée infructueuse.

Le Client consommateur a également droit à une réduction du prix du Produit ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate.

Le Client consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du Produit au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du Produit en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend le délai de garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état, date à laquelle le délai repart pour le temps qu'il restait à courir.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L.217-1 à L.217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300.000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le Client consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut.

Cette garantie peut ouvrir droit à une réduction de prix si le Produit est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Le Client consommateur pourra demander la mise en œuvre de la garantie légale de conformité uniquement si le Produit est accompagné de sa facture d'achat.

10.2. GAUTHIER & CIE ne garantit aucune pièce détachée.

Article 11 : Garantie pour les professionnels

11.1. Les Produits proposés à la vente sont des Produits disponibles sans pose.

Sauf conditions particulières expresses, GAUTHIER & CIE ne fournit aucune information ni aucun conseil sur l'adéquation des Produits aux besoins des Clients.

En conséquence, le Client reconnaît être un professionnel et, en tant que tel, acquérir les Produits en parfaite connaissance de cause.

Les photos et illustrations proposées sur le catalogue, prospectus ou site de GAUTHIER & CIE ou autres ne constituent pas une description contractuelle des caractéristiques des Produits. Les Produits livrés peuvent différer en taille, forme, couleur.

11.2. Conformément à l'article 1627 du Code civil, GAUTHIER & CIE n'est tenue à aucune garantie d'éviction pour les Produits commandés ce que le Client professionnel reconnaît expressément.

11.3. Conformément à l'article 1643 du Code civil, GAUTHIER & CIE n'est pas tenue à la garantie des vices cachés des Produits commandés, ce que le Client professionnel reconnaît expressément.

La garantie légale de conformité n'est pas applicable au Client professionnel.

11.4. Dans l'hypothèse où GAUTHIER & CIE se voyait contrainte d'accorder une garantie sur les Produits vendus, le montant de la garantie ne pourra en aucun cas excéder le montant du ou des Produits en cause.

Article 12 : Produits vendus sous marque de tiers ou marque blanche

12.1. Lorsque les Produits sont commercialisés par GAUTHIER & CIE sous marque de tiers ou marque blanche, ils sont garantis par le fabricant des Produits selon ses conditions générales de vente.

12.2. La présence de tout vice ou tout risque d'éviction lié aux Produits commercialisés sous marque de tiers ou marque blanche relève de la responsabilité de leur fabricant.

La responsabilité de la société GAUTHIER & CIE ne pourrait être recherchée.

Article 13 : Force majeure

13.1. L'exécution par GAUTHIER & CIE de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas de force majeure qui en générerait ou en retarderait l'exécution de la Commande ou de la livraison.

13.2. Sont considérés comme tels, tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du Code civil.

Article 14 : Responsabilité

14.1. GAUTHIER & CIE n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages ou coûts indirects, et tous dommages ou frais découlant de l'utilisation, de la mauvaise utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation du Produit par le Client.

Sauf cas particuliers, une fiche d'utilisation du Produit est remise au Client à la livraison.

14.2. Pour le Client professionnel, la responsabilité de GAUTHIER & CIE ne saurait être engagée sur le fondement des vices cachés ou de la garantie d'éviction. Conformément à l'article 1245-14 du Code civil, GAUTHIER & CIE exclut expressément sa responsabilité du fait des Produits défectueux pour les dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par le Client professionnel principalement pour son usage ou sa consommation privée.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de GAUTHIER & CIE viendrait à être retenue, quelle que soit la nature du dommage, le montant des réparations mises à sa charge,

ne pourra en aucun cas excéder le montant du ou des Produits à l'origine du dommage.

Le Client professionnel reconnaît et consent à ne pouvoir mettre en jeu la responsabilité de GAUTHIER & CIE, ni exercer aucun autre recours pour quelque motif que ce soit en relation avec les Produits commandés, que dans un délai de six (6) mois à compter de la réception des Produits commandés.

Article 15 : Protection des données personnelles

15.1. GAUTHIER & CIE, agissant en tant que responsable de traitement, a constitué un fichier électronique qui recense certaines données à caractère personnel relatives à ses clients (nom(s), prénom(s), adresse, adresse e-mail, téléphone). Ces informations sont nécessaires à la gestion de la relation clientèle et à l'exécution des commandes.

15.2. Les données collectées sont destinées à GAUTHIER & CIE et à ses éventuels sous-traitants.

15.3. Les données à caractère personnel seront conservées pendant trois (3) ans à compter de la dernière prestation effectuée pour le Client.

15.4. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de tout ou partie des données personnelles les concernant. Le Client bénéficie également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données personnelles et d'un droit d'édiction de directives anticipées post-mortem. Le Client peut exercer ces droits sur simple demande accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité par e-mail à : contact@gauthiercompagnie.fr

15.5. Le Client est informé qu'il dispose également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

15.6. Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Client / Consommateur peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel (<https://conso.bloctel.fr/>) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par GAUTHIER & CIE lorsqu'il n'a plus de relation contractuelle en cours avec GAUTHIER & CIE, sauf si le Client a communiqué de manière libre et non équivoque son numéro de téléphone dans le but d'être rappelé.

Article 16 : Nullité et modification du contrat

16.1. Si l'une des dispositions des présentes CGV était annulée ou déclarée inapplicable, cela n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureraient en vigueur entre les Parties.

16.2. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après accord écrit et signé des Parties.

16.3. La non-application par GAUTHIER & CIE ou par le Client des droits spécifiés dans les CGV ne saurait constituer renonciation à ces droits.

Article 17 : Droit applicable – Litige – Médiation

17.1. Les présentes CGV ainsi que l'ensemble de la relation contractuelle entre GAUTHIER & CIE et le Client sont soumises au droit français.

17.2. Toute réclamation éventuelle doit être adressée par écrit, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par courriel à l'adresse suivante : contact@gauthiercompagnie.fr

17.3. En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de GAUTHIER & CIE ou en l'absence de réponse de cette demande dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de la réclamation écrite, le Client, conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation et sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation. GAUTHIER & CIE a désigné, par adhésion enregistrée sous son numéro SIRENE 345404404 à l'association CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice) comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le Client doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris

- Soit par mail à : cm2c@cm2c.net

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.cm2c.net/>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,

- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,

- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,

- Copie de la réclamation préalable,

- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

Le Client doit introduire sa demande vis-à-vis du médiateur dans un délai inférieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès de GAUTHIER & CIE.

Le Client reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les Parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

La médiation est uniquement réservée aux consommateurs et aux non-professionnels, conformément aux articles L. 211-3 et L. 211-4 du Code de la consommation.

17.4. En cas d'échec de la médiation ou de tout autre mode de résolution extrajudiciaire, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du siège social de GAUTHIER & CIE.

ANNEXE 1 : MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter.)

A l'attention de GAUTHIER & CIE à 1 rue Saint-Benoit – 75006 PARIS ou par mail à contact@gauthiercompagnie.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat ci-dessous :

Conclu le :

Nom du Client :

Adresse du Client :

Signature du Client :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Dernière mise à jour – avril 2024